

Annick GIRARDIN  
député  
conseiller territorial  
de Saint-Pierre-et-Miquelon

Saint-Pierre le 21 mars 2012

Mme Marie-Luce PENCHARD  
Ministre chargée de l'Outre-Mer  
27, rue Oudinot  
75358 Paris 07 SP

**PERMANENCE SAINT-PIERRE**  
BP 4477 - 97500  
SAINT-PIERRE ET MIQUELON  
**TÉLÉPHONE**  
05 08 41 99 98  
**TÉLÉCOPIE**  
05 08 41 99 97  
**ADRESSE ELECTRONIQUE**  
[ecrire@annickgirardin.fr](mailto:ecrire@annickgirardin.fr)

**ASSEMBLEE NATIONALE**  
126, rue de l'Université  
75355 PARIS cedex 07 SP  
**TELEPHONE**  
01 40 63 73 03  
**TELECOPIE**  
01 40 63 78 74  
**ADRESSE ELECTRONIQUE**  
[ecrire@annickgirardin.fr](mailto:ecrire@annickgirardin.fr)

**BLOG**  
[www.annickgirardin.fr](http://www.annickgirardin.fr)

Madame le Ministre,

J'ai l'honneur de relayer auprès de vous l'inquiétude que je partage avec de nombreux contribuables de l'Archipel au moment de la découverte, par le biais d'une instruction de la direction générale des finances publiques dont je vous joins copie, de l'instauration par l'Etat, à Saint-Pierre-et-Miquelon, d'une imposition de 1.1% des revenus du patrimoine et des placements.

Tout d'abord, je m'indigne qu'une telle imposition puisse être instaurée par l'Etat sans que la population ni les élus de l'Archipel n'en aient été informés. Il est désormais confirmé que ni les parlementaires, ni les Maires de Saint-Pierre et de Miquelon n'ont été informés de cette initiative de l'Etat. Le Conseil territorial l'aurait-il été ? Si c'est le cas, il n'en a jamais été fait état lors des réunions de ce Conseil.

Il demeure néanmoins que la fiscalité dans son intégralité, y compris sur son volet social, est une compétence statutaire spécifique de la Collectivité et que la moindre des choses eut été d'informer en amont les élus et la population de l'Archipel.

Il me semble en outre abusif de procéder ainsi à une ponction supplémentaire sur les revenus des ménages de l'Archipel au moment où l'inflation décolle à nouveau, où les difficultés de l'économie locale font peser un doute réel quant à la survie de notre Collectivité et où la pression fiscale a atteint des sommets ces dernières années.

Ce caractère abusif est d'autant plus flagrant lorsque l'on constate qu'il s'agit du financement par l'Etat du Revenu de Solidarité Active, financement qui est notoirement insuffisant à Saint-Pierre-et-Miquelon – je vous renvoie aux amendements que j'ai pu présenter à ce sujet lors de l'examen du projet de loi de finances pour 2012 à l'Assemblée et aux débats ainsi suscités, au cours desquels M. le Rapporteur Général a reconnu cet état de fait.

Souhaitant opposer à la logique comptable propre à Bercy et à l'origine de cette malheureuse initiative une considération politique des spécificités économiques et statutaires propres à Saint-Pierre-et-Miquelon, je me permets de vous saisir de cette question et de solliciter votre bienveillante intervention auprès de Madame le Ministre du Budget afin de pallier aux lacunes évidentes de la démarche entamée.

Je reste à votre entière disposition pour tout élément ou échange complémentaire.

Veillez agréer, Madame le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Bien à vous,  
  
Annick GIRARDIN